

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2009 – 19 h 00

Etaient Présents : MM. et Mmes HOURNAU, SILVESTRE, DUBUISSON, MERIAN, PUYOO, PASQUALINOTTO, DARBARY, BITAUD, OSTINS, BEGUERIE, MOURLEVAT, RECHAUDIA, ROBINEAU, CINTRAT, PUECH, DUMET, PION, DUMET, LUDGER, DENIS, HERVAUX, FOURCADE, BERNARD.

Absents Procuration :

M. VAQUANT représenté par M. HOURNAU
M. VIAUD représenté par Mme SILVESTRE
Mme DAUMENS représentée par M. LUDGER
Mme HIRIBERRY représentée par Melle BITAUD
Mme FATIN représenté par M. OSTINS
Melle ELOUARDI représenté par M. PUYOO

FINANCES / FISCALITE / RESSOURCES HUMAINES / MARCHES PUBLICS

BS 2009 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL :

Vote : Pour : 28

Contre : 1 (M. Bernard)

Abstention : 0

M. Bernard : Si je ne trouve quasiment rien à dire sur la section investissement qui est somme toute assez modeste, ce que je déplore car une ville qui investit peu ce n'est pas très bien. Par contre il y a beaucoup à dire sur la section de fonctionnement. Je voterai contre car il n'y a pas véritablement de volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Prenons par exemple le 6182, documentation générale et technique : 17.710 euros. Croyez-vous qu'il soit raisonnable de dépenser une telle somme pour la documentation générale et technique de la mairie ?

Frais de publicité, vous l'avez dit c'est pour la SEM : 238.611,57 euros, soit 48.000 euros d'augmentation. Cette SEM nous coûte vraiment très cher. Frais d'affranchissement : 18.075 euros et le must 43.200 euros de frais de télécommunication. Est-ce qu'il y en a qui prennent le temps de travailler au lieu de téléphoner ? On se le demande.

Ce qui me paraît très inquiétant : contributions directes de la commune : 2.543.880 euros annuels. Dépenses de charges de personnel : 2.753.749 euros. Les charges de personnel à elles seules dépassent le montant des contributions directes de la commune. Cela ne me paraît pas une chose saine alors que l'on a déjà augmenté les impôts récemment. Cela veut dire à terme que l'on sera à nouveau obligés d'augmenter les impôts. Je sais que c'est à la mode. C'est ce que l'on entend dire à la télévision, c'est à celui qui augmentera le plus sous prétexte que l'état se désengage. Ce n'est pas une raison car les gens souffrent, ils ont du mal à payer les impôts. Lorsque vous êtes à la retraite et que vous avez une grande maison parce que vous avez eu des enfants croyez vous que les gens vont être obligés de déménager alors qu'ils ont des attaches et parce que les impôts sont trop lourds. Il faudrait un peu réfléchir à ça et j'entends également dire : c'est la crise. Ce n'est pas parce que c'est la crise que la mairie ne doit pas se serrer un peu la ceinture. Les gens le font alors pourquoi pas les collectivités locales. Je pense qu'il n'y a pas de volonté de maîtriser les dépenses, je l'ai dit, on se laisse aller. Il y a deux ans on a constaté un petit ressaisissement et on sentait qu'il y avait une volonté de gérer les choses et maintenant on se lâche. Quant aux emprunts de 900.000 euros que l'on baisse un peu, je trouve que vous êtes un peu gonflé d'avoir inscrit une somme plus importante pour après appuyer très fort parce que vous enlevez une centaine de milliers d'euros. Au bout du compte on verra ce qu'il en restera, ce ne sont que des prévisions. D'ailleurs si on empruntait 900.000 euros pour la ville de Pauillac ce serait très grave car cela représente énormément de points d'impôt si on devait le financer. Autrement dit on rejette sur les générations futures. J'aimerais voir plus de dépenses utiles en investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour résumer ce que j'ai à dire.

M. Ludger : Ce qui nous apparaît un peu élevé ce sont les 16,5 % d'augmentation de budget supplémentaire, c'est-à-dire que les 1.500.000 euros représentent par rapport au budget primitif 16,5 % d'augmentation. Est-

ce conjoncturel ? Je sais que la conjoncture est passée par là, on ne pouvait pas prévoir la pseudo pandémie H1N1, les problèmes liés au social que nous serons certainement obligés de faire. Néanmoins, je crois que 16,5 % d'augmentation dans un BS c'est quelque chose d'énorme. Au risque de me faire rappeler à l'ordre pour les budgets qui sont faits dans le privé, sachez qu'un budget qui n'est pas bien prévu car vous avez un prévisionnel puis un provisoire et enfin un budget supplémentaire. Dans une entreprise privée nous aurions dit à quelqu'un qui vient demander 16,5 % supplémentaires, « Monsieur vos prévisions sont vraiment mal assurées... » et c'est le moins que l'on puisse dire pour ce budget.

Ensuite nous avons dépensé moins, ça aussi M. l'adjoint aux finances, lorsque l'on fait des prévisions elles se doivent d'être au plus juste dans la nécessité mais c'est vilipender ce qui est en moins ou qui n'a pas été utilisé. Ce sont des blocages de fond qui ont été indûment bloqués pour une dépense prévisible n'ont pas été utilisés.

Annoncer avec une certaine emphase : « ...nous n'avons pas dépensé ça par rapport à ce que nous avons emprunté... » ce n'est pas bon et de la même façon, dépenser une ou deux fois plus ce n'est pas bon non plus. C'est tout ce que j'avais à dire sur la considération que l'on doit avoir au moment du prévisionnel et au moment de l'établissement du budget provisoire.

M. Puyoo : Il faut regarder ce que comprend l'augmentation de 16,5 %. Dans les dépenses de fonctionnement d'un montant de 481.000 euros, il y a le virement à la section d'investissement. Il y a donc beaucoup d'écritures d'ordre dans un budget communal, la comptabilité publique n'est pas la même que la comptabilité privée et effectivement la somme est supérieure mais c'est justement parce qu'il y a des mouvements internes entre les différentes sections que le budget se trouve augmenté. De la même façon il y a des écritures d'ordre qui sont des reports, qui ont déjà été votés, qui apparaissent dans le budget supplémentaire.

Sur le fait qu'il y a un budget supplémentaire et un budget primitif, les petites communes arrivent à gérer sur un seul budget dans l'année sans faire de budget supplémentaire. C'est une stratégie possible mais nous avons un gros budget car nous sommes une grosse commune et les grandes communes fonctionnent avec deux budgets et lorsque l'on fait le budget primitif on sait déjà qu'il y a le budget supplémentaire et on sait déjà qu'il y aura des dépenses qui seront inscrites au budget supplémentaire, c'est prévu. Ce n'est pas un réajustement du budget parce qu'il aurait été mal prévu. C'est une façon de fonctionner sur deux budgets et je pense que toutes les communes de 5.000 habitants et plus fonctionnent comme cela. On renvoie des choses au budget supplémentaire car il y a des projets qui ne sont pas complètement aboutis et parfois quelques incertitudes sur la fiscalité que l'on est obligés d'intégrer à un moment donné et qui font qu'il y a des réajustements après.

M. Bernard : Si vous prenez le budget page 6, vous avez une colonne « pour mémoire ». Lors de l'examen des budgets précédents quelques fois il y a le BP qui est repris et parfois il y a le BP et les décisions modificatives mais là par exemple vous n'avez pas inclus dans la colonne « pour mémoire » les décisions modificatives du 14 mai et 2 juillet. Dans ce cas serait-il possible à l'avenir puisque vous n'avez pas une constance dans la présentation des budgets, de le préciser pour que l'on puisse avoir la réalité des faits. Si c'est possible de présenter toujours de la même façon.

M. le Maire : Dans le passé c'était déjà le cas. Là le BS a été préparé pour la commission finances d'il y a 15 jours et nous l'avons préparé et finalisé au mois de juillet puisque après il y avait les congés.

Par rapport aux volumes globaux constatés je ne vais pas être redondant par rapport à ce qu'a dit M. Puyoo mais effectivement nous sommes sur du 15 % qui est relativement faible pour un BS par rapport aux autres collectivités où il n'est pas rare d'avoir 20 ou 25 %. Nous avons beaucoup d'opérations dépenses et recettes, c'est particulièrement vrai lorsque vous évoquiez la publicité M. Bernard. Les dépenses en publicité sont représentées par la dotation que l'on verse à la maison du tourisme et du vin, l'augmentation de 48.000 euros est virtuelle puisque l'an dernier ces 48.000 euros n'ont pas été versés pour des problèmes techniques, la somme versée à la MTV reste la même. Idem pour le personnel puisque les 85.000 euros qu'il est proposé d'ajouter ici sont compensés presque à 100 % puisque l'on récupère des versements d'autres budgets, cela renvoie au recrutement des contrats aidés pour lesquels nous avons déjà eu des discussions en conseil municipal. Vous le savez ces contrats aidés ont une durée de deux ans, ont des prises en charge de 90 % par l'Etat. Nous avons fait le choix, même si cela soulève beaucoup d'interrogations éthiques et morales sur le devenir de ces emplois nous avons fait le choix de jouer le jeu de la relance par la consommation. C'est pour cela que nous avons une quarantaine de personnes dans les services qui sont affectés aux écoles et espaces verts.

Je reviens un instant sur la partie investissement qui n'a pas suscité beaucoup de remarques à part celle de M. Bernard. Je rappelle que nous ne votons pas le budget ce soir mais le budget supplémentaire et les sommes dont il est question ce soir, c'est-à-dire les propositions soit un total de crédit avec les reports de 1.111.000 euros sont à mettre en relief avec les 3.700.000 euros de crédit d'investissement qui avaient été votés au moment du budget primitif. Je rappelle que la commune n'a jamais eu de budget d'investissement aussi important depuis au moins une quinzaine d'années. Cela s'explique notamment par les travaux qui se sont fait sur le port.

La baisse des emprunts me semble un élément assez cohérent par rapport à ce qui a été annoncé au moment du budget. Lorsque l'on verra l'excédent du compte administratif on affectera à la baisse de l'emprunt, ce qui aujourd'hui est confirmé. Je précise aussi toutefois que ces 900.000 euros d'emprunt votés, à ce jour, aucun n'a été souscrit, notamment grâce à un principe que l'on avait déjà évoqué qui était le conventionnement spécifique que nous avons avec le Conseil général pour les travaux du port. Vous savez qu'au moment des travaux du port nous percevions 30 % des subventions à la décision du conseil général, 30 % au moment des travaux et les 20 % en fin de travaux ce qui nous a permis de ne pas avoir à avancer l'argent et à assurer la trésorerie et à ne pas souscrire d'emprunt. Nous avons donc une trésorerie toujours serrée mais gérée au plus juste pour éviter de mobiliser les emprunts et avoir des frais financiers derrière. D'ailleurs les frais financiers baissent cette année de 20.000 euros comme cela a été annoncé.

Page 10 : vidéo protection : versement de 65.000 € versement à un groupement de collectivités à savoir la communauté de communes puisque depuis le mois de février un travail assez conséquent a été lancé pour mettre en place un dispositif sur la communauté de communes et plus particulièrement sur les communes de Pauillac et Cissac. Sur ce sujet en particulier je laisse la parole à D. Mérian.

Melle Mérian : *Un diagnostic de sûreté gratuit a été effectué par un référent sûreté de la région de gendarmerie Aquitaine, c'est pour l'heure un document confidentiel qui apporte des préconisations et conseils d'ordre stratégique. La vidéo est un moyen dissuasif efficace qui permet de réduire sensiblement le sentiment d'insécurité. Sentiment ressenti à Pauillac notamment par nos commerçants qui subissent actuellement une vague de cambriolages. La vidéo contribue aussi à la résolution d'enquêtes judiciaires car elle permet d'identifier un individu, un véhicule ou d'éclaircir une situation. Le taux d'élucidation de faits délictueux est important. Un article intéressant du Monde du 22 août dernier indique que les villes sous vidéo protection, la délinquance chute deux fois plus vite que les villes non équipées. L'adhérente à la ligue des droits de l'Homme que je suis, vous pouvez en être certain, aura une attention toute particulière au respect de la vie privée, les équipements seront vérifiés à une fréquence régulière et des caches informatiques prendront en compte toutes les parties privées pour limiter le champ des caméras. L'installation et l'exploitation d'un tel système doit être soumis à une autorisation préfectorale et doit être déclaré à la CNIL, de même que des panneaux clairs et visibles doivent être apposés sur la zone de captation d'images. Avant la réalisation de ce projet, une charte déontologique et un comité d'éthique seront constitués par délibération du conseil. La composition de ce comité répondra à des objectifs de dépendance et de pluralité. Il devra remettre des rapports réguliers (3 rapports par an sont prévus) sur le fonctionnement du système de vidéo protection. Le visionnage pourra être effectué en temps réel grâce au centre de supervision urbaine. Ce lieu sera l'unique point d'enregistrement et c'est un agent formé, assermenté qui sera devant les écrans. Cela permettra de détecter tout évènement ou comportement anormal contribuant à l'intervention immédiate des secours par le déclenchement de l'alerte. Une somme forfaitaire de 100.000 euros est accordée par l'Etat à la communauté de communes pour ce projet. L'exploitation s'effectuera avec déport à la brigade locale et également au centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie.*

M. le Maire : *Il s'agira dans les semaines à venir d'associer les élus autour de la table dans un premier temps et de présenter les dispositifs et préconisations de la gendarmerie pour que l'on puisse valider les options et les orientations. Il me semble important d'associer au premier rang les élus sur un sujet aussi sensible. Il y aura également des phases de consultation à travers des réunions publiques qui seront organisées notamment avec la gendarmerie, des techniciens qui pourront répondre à des interrogations. Je tiens beaucoup à la mise en place de ce comité d'éthique qui permettra de rassurer pour certains car c'est une thématique qui peut, même si c'est de moins en moins le cas, alerter et interroger certaines susceptibilités. Nous aurons l'occasion de nous retrouver au cours de réunions de travail spécifiques.*

BUDGET ANNEXE EAU :**Vote : Pour : 28****Contre : 1 (M. Bernard)****Abstention : 0**

M. Fourcade : En passant devant l'apportement de la Shell j'ai vu qu'il y avait des gens du voyage et ils sont branchés sur le poste d'incendie, est-ce que c'est normal ?

M. le Maire : Non ce n'est pas normal. La police municipale est allée les voir pour faire des constatations car nous ne sommes pas sur le domaine municipal mais maritime qui est en gestion au grand port maritime de Bordeaux. Il y a donc eu constatation, relevé des infractions, transmission au grand port maritime de Bordeaux. Nous nous sommes rapprochés de leur employeur pour leur demandé de les récupérer sur leur terrain et de prendre en charge le nettoyage des sites car vous parlez de l'eau mais il n'y a pas que l'eau. Il n'y a pas d'obligation réglementaire pour un propriétaire qui accueille des vendangeurs d'assurer l'hébergement sur son site. Nous sommes dans une situation un peu compliquée si ce n'est de jouer la carte de la médiation et de demander au propriétaire de jouer le jeu ce que nous faisons depuis des années. De plus en plus de propriétaires accueillent ces personnes sur leur site, mettent des douches, des toilettes mais certains sont un peu récalcitrants. Pour information j'ai eu ce matin un état des contraventions qui avaient été rédigées par le grand port maritime de Bordeaux à l'attention des personnes qui ont stationné ici.

M. Bernard : Il doit y avoir une réglementation sur la plantation de la vigne au-dessus des têtes de forage d'alimentation en eau potable. A Padarnac la vigne est plantée à 1,20 m du forage. Est-ce que c'est normal que lorsque l'on traite la vigne d'avoir le forage si près. Egalement le tuyau d'arrivée d'eau avait été arraché par un tracteur en nettoyant la vigne il y a quelques années. Lorsque la vigne est traitée cela doit aller dedans.

M. le Maire : Par rapport aux infiltrations vous savez qu'un puits va chercher l'eau très profond et s'il devait y avoir une contamination elle serait d'une manière générale avec toute la pollution de tout traitement qu'il y a sur une parcelle, il n'y a donc pas d'incidence, d'autant qu'ensuite l'eau est traitée. Sur la réglementation, de mémoire je n'ai rien vu mais on peut vérifier. C'est davantage la collectivité qui est sur un domaine privé qu'un ouvrage public qui impose à l'exploitant privé puisqu'il est chez lui.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**Vote : Pour : 28****Contre : 0****Abstention : 1 (M. Bernard)****BUDGET ANNEXE CINEMA :****Vote : Pour : 28****Contre : 1 (M. Bernard)****Abstention : 0**

M. Bernard : Je trouve qu'il n'y a aucun effort de fait. Je ne conteste pas la nécessité culturelle mais il y a un coût et je pense que l'on pourrait faire des progrès. Par exemple nous avons 85.000 euros de recettes, et charges à caractère général 91.000 euros. Il y a beaucoup de choses qui pourraient être améliorées. Est-ce que quelqu'un pourrait s'y pencher pour essayer d'améliorer les choses ? Ce n'est pas parce que c'est culturel que l'on ne doit pas surveiller. Je pense que ce budget est mal maîtrisé.

M. le Maire : Le fait qu'un budget soit mal maîtrisé signifierait qu'il soit en déficit croissant d'une année sur l'autre. Or, sur le budget cinéma on constate globalement un déficit relativement stable entre 15 et 20.000 euros annuels, c'est une réalité du coût du cinéma et de la prestation culturelle du cinéma. Nous avons déjà eu de nombreux débats au sein de ce conseil municipal et il s'agit de savoir si on accepte ce coût. On pourrait se poser la même question pour d'autres structures comme la bibliothèque. On ne se la pose pas parce qu'ils sont intégrés dans le budget municipal mais à l'intérieur il y a des frais de communication et de télécommunication qui incombent à la bibliothèque. C'est vrai aussi pour Les Tourelles c'est un budget indépendant puisque c'est une association mais Les Tourelles sans subsides municipaux serait déficitaire. La culture a un coût, lorsqu'il vote son budget le conseil municipal assume ce coût tout simplement mais il n'y a pas de déficit croissant.

Les services du cinéma ont l'occasion d'animer le territoire et la ville à travers des prestations phares ou avec une dimension médiatique plus importante que d'autres. L'exemple le plus frappant sera le 15

octobre où nous ferons venir en avant première un réalisateur : Jean-Pierre Jeunet, comme on le fait une à deux fois par an. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne car le fait de monter ce type de prestation ce n'est pas ça qui grève le budget du cinéma puisqu'elles sont complètement neutres pour le budget de la commune car elles sont prises en charge par le mécénat privé que nous mettons en place. Régulièrement nous faisons des bilans sur chaque manifestation. Ce qui coûte ce sont les opérations collège au ciné, ce sont les opérations clin d'œil et tout le travail avec les écoles. Je n'aurai pas accepté que le déficit serve à des opérations de prestige mais par contre si on peut avoir des opérations de prestige sur notre territoire à coût nul pour la commune et bien nous acceptons cette dynamique.

M. Bernard : *Pour que ce soit clair car je ne voudrais pas que l'on me fasse passer pour quelqu'un qui n'aime pas la culture, je ne conteste pas l'utilité du cinéma ni des activités annexes. J'ai simplement l'impression que l'on ne veut pas prêter attention à ce que je dis. Si vous me garanzissez que quelqu'un a regardé les comptes dans le détail et a essayé d'améliorer les choses et bien je l'accepte également mais je ne suis pas convaincu.*

M. le Maire : *Prenez ligne par ligne les dépenses qui vous interpellent et sur chaque dépense je vous donnerai la justification qui correspond. Nous sommes un cinéma subventionné au-delà de la subvention municipale, par la région, le département, l'association des cinémas de proximité. Le fait que l'on soit classés « Art et essais » fait que l'on a des recettes que nous n'aurions pas sans ce classement là car c'est la politique culturelle qui nous permet de l'avoir. La fréquentation n'est pas mauvaise. On pourrait très bien se contenter des sorties grand public, ce que font la plupart des cinémas privés, arrêter toute la partie animation, travail avec les écoles, travail avec le collège, avec la bibliothèque etc... il y aurait peut être encore un déséquilibre parce que nous sommes en milieu rural mais il serait nettement moins important mais ce n'est pas notre choix.*

BUDGET ANNEXE CAMPING :

Vote : Unanimité

M. Bernard : *Je trouve qu'il est bien géré et c'est une bonne chose pour Pauillac.*

BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT HT :

M. Ludger : *Quels sont les bâtiments concernés par le budget HT ?*

M. le Maire : *Aujourd'hui il y a le bâtiment du trésor public qui accueille également des notaires et l'orthophoniste et le bâtiment du petit musée des automates. A terme ce pourra être le budget qui intègre l'ensemble des bâtiments sur lesquels nous avons des loyers à vocation commerciale.*

Vote : Unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES 2009

Vu, le budget 2009,

Vu, la délibération du 19 mars 2009, définissant l'état des subventions accordées aux associations,

Vu, les demandes postérieures présentées par certaines associations pour faire face à leurs charges de fonctionnement,

Vu les demandes de :

- l'association des Cinémas de Proximité de la Gironde
- l'association de la Prévention Routière
- du SPIC Hand-ball
- l'association Médulia
- la coopérative scolaire de l'école Hauteville
- du SPIC

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications suivantes dans l'attribution des subventions 2009 :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de fonctionnement **article 6574** « *subventions de fonctionnement aux associations* » pour :

Association des Cinémas de Proximité de la Gironde	594,00 €
Prévention Routière	70,00 €
SPIC Hand-ball	1 000,00 €

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle **article 6748** « *subventions exceptionnelles* » aux associations suivantes :

Médulia	100,00 €
SPIC	2 000,00 €
Coopérative Scolaire Hauteville	2 000,00 €

M. Ludger : Concernant les 1000 euros du SPIC handball, on nous a dit c'était pour payer les frais de l'entraîneur.

M. le Maire : C'est un entraîneur - animateur, il va au-delà de l'entraînement. J'ai le projet sous les yeux : « ce recrutement est basé sur : la professionnalisation du sport, proposer un service permanent de développement et de pérennisation de la structure notamment avec des interventions en milieu scolaire, activités périscolaires et un appui au cadre. Un employé ne se substitue pas aux bénévoles, il répond aux demandes que les bénévoles ne peuvent satisfaire faute de temps ou de compétences ». Médoc hand ball a fait le choix de renforcer sa structure à travers trois clubs ce qui est à la fois ambitieux, courageux et risqué malgré tout mais on s'aperçoit qu'à travers d'autres exemples comme celui du rugby c'est plutôt vers cette solution qu'il faut se diriger aujourd'hui. Cela permet de pérenniser des structures.

M. Hervaux : Comment pourrait on faire un audit pour leurs dépenses ? C'est une association et peut être que l'on pourrait la suivre différemment plutôt que de payer encore 2000 euros.

M. le Maire : Le suivi des dépenses d'une association quand elle est suffisamment importante et lourde, nécessite je pense le suivi d'un professionnel (expert comptable) car ce serait assez fastidieux d'aller éplucher l'ensemble des factures pour voir si les sommes inscrites correspondent à des dépenses réelles, savoir si elles ont bien été affectées et autres. L'idée bien de faire taire les divergences de points de vue qu'il peut y avoir au sein du spic entre certaines sections. C'est logique que la subvention municipale intègre une part dédiée à l'examen des comptes.

M. Hervaux : Je ne comprends pas en début ou en fin d'année on demande une subvention, donc cette subvention a bien été étudiée mais au bout de 6 mois on redemande encore autre chose pour faire une vérification.

M. le Maire : Non ce n'est pas pour faire une vérification. C'est un peu différent. Tous les ans nous recevons le bilan comptable et le budget prévisionnel de l'association SPIC comme toutes les associations pour lesquelles nous versons des subventions. Je vais même au-delà, sans ces pièces

comptables on ne peut pas verser ces subventions. La question n'est donc pas à ce niveau là. Qu'est-ce qui nous prouve que les chiffres sont justes quand on vote le compte administratif ? Le compte de gestion, c'est-à-dire le comptable public qui certifie les comptes de l'ordonnateur c'est-à-dire de la collectivité. C'est un peu notre expert comptable, c'est-à-dire qu'il vérifie les dépenses et les recettes et voit si elles correspondent à un cadre réglementaire. Lorsque c'est une petite association on ne l'embête pas avec ça parce qu'il y a suffisamment de boulot pour les bénévoles mais lorsqu'elle prend une certaine dimension avec notamment des professionnels, il est alors important que les comptes soient certifiés. Ce n'est pas obligatoire au niveau du spic mais cela semble important. Cela aurait pu être fait il y a des années et je pense que cela aurait été mieux de le faire avant car quand la structure est un peu importante et qu'il n'y a pas de certification des comptes cela peut sous tendre des remarques qui ne sont peut être pas justifiées. Pour savoir si elles sont justifiées c'est l'expert comptable qui nous l'indiquera.

Mme Denis : Vous avez décidé en réunion qu'il y aurait un audit parce que la présidente de la natation a dit qu'il y avait un trou dans sa comptabilité.

M. le Maire : Je comprends que vous l'ayez vu comme ça mais j'ai eu l'idée, avec M. Darbary, de rencontrer des sections sportives depuis plusieurs mois qui ne comprenaient pas sous quelle forme étaient reversées certaines subventions municipales, ce n'était pas seulement la problématique de la natation mais cela touchait d'autres sections.

M. Bernard : Je me réjouis que l'on puisse peut être avoir de la clarté dans les comptes mais je suis quand même choqué que l'on soit obligés de payer et il me semblait qu'une association qui brasse un budget aussi important, de façon presque étique se devait d'elle-même de prendre l'initiative de prendre un expert comptable.

Vous avez donné une explication entre la similitude qu'il pouvait y avoir entre la gestion de la collectivité et la gestion de l'association. Je crois que vous avez fait une erreur. La comptabilité de la collectivité est une comptabilité à partie double tenue par le comptable et par le personnel de la mairie.

M. le Maire : C'était une image que j'ai donnée.

M. Bernard : Oui mais elle est fausse. Alors que là l'expert comptable ne va pas tenir une comptabilité comme le comptable public, ça n'a rien à voir.

M. le Maire : C'est le même principe sur le contrôle des dépenses même si ce n'est pas la même opération. Pourquoi cela ne s'est pas fait avant, le SPIC a 30 ou 40 ans d'existence, cela aurait pu être fait depuis la création comme cela a été le cas pour le centre culturel lors de sa création ils se sont dotés d'un expert comptable qui certifie les comptes et ne soulève aucune polémique. Je pense plutôt qu'il faut le voir comme une progression dans la transparence et la lisibilité que l'on peut avoir d'une association référente et incontournable sur Pauillac, voire celle qui fédère et de loin le plus de bénévoles et le plus d'acteurs.

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Bernard)

AFFECTATION EN INVESTISSEMENT : AQUISITION ET TRAVAUX

Vu, les devis établis par certaines entreprises ;

Vu, les demandes des écoles d'achat de mobilier et de matériel ;

Considérant, que ces devis ou commandes correspondent à des travaux ou acquisitions qui, à défaut de délibération, seront affectés en section de fonctionnement, alors qu'ils constituent une amélioration du patrimoine communal ;

Considérant, l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter en section d'investissement les dépenses suivantes :

- Devis 145V2009, **CMPG**, du 21 juillet 2009
 - o Remplacement porte de sécurité Club House Rugby
 - **Article 21318 : 1 780,00 € HT soit 2 128,88 € TTC**
- Devis 925043A, **Bonnet Atlantique**, du 29 juin 2009
 - o Doublage panneaux isotherme chambre froide Cuisine Centrale
 - **Article 21312 : 5 986,66 € HT soit 7 160,05 € TTC**
- Commande 75, **CAMIF**, du 16 juillet 2009
 - o Lot chaises et tables école du Pradina
 - **Article 2184 : 745,00 € HT soit 891,02 € TTC**

Vote : Unanimité

FDAEC 2009

Monsieur Sébastien HOURNAU, Maire, fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée délibérante du Conseil Général de la Gironde lors du vote du budget primitif 2009.

La réunion cantonale du 10 mars 2009, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **30 586,43 €**.

Au minimum 30% de l'enveloppe cantonale devront être affectés aux travaux de voirie,

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général, soit 50% du montant HT.

Pour ce qui est des autres travaux d'investissement, le taux de financement maximum est de 80% du montant H.T.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide,

- **DE REALISER** en 2009 les opérations suivantes :

Au titre des opérations de voirie :

- Réalisation zone 30 à Bâges 24 337,05 € H.T.
24 377,05 € HT

Au titre des opérations autres investissements :

- Broyeur 5 678,00 € H.T.
- Désherbeur thermique 2 275,00 € H.T.
- Tracteur 13 650,00 € H.T.
- Doublage chambre froide Cuisine Centrale 5 986,66 € H.T.

27 589,66 € H.T.

- **DE DEMANDER** au Conseil Général de lui attribuer une subvention de :

- o **12 000,00 €** au titre des opérations de voirie (39,23 % de financement)
- o **18 586,43 €** au titre des autres opérations d'investissement (60,77 % de financement)

- D'ASSURER le financement complémentaire de la façon suivante pour les opérations ci-dessous :

- Au titre des opérations de voirie : par autofinancement pour un montant de **12 337,05 € soit 50,78 %** pour **49,22 % de FDAEC**
- Au titre des autres opérations d'investissement : par autofinancement pour un montant de **9 003,23 € soit 32,63 %** de financement pour **67,37 % de FDAEC**

M. Hervaux : Au sujet des désherbeurs thermiques, nous avons assisté à une démonstration aux ateliers municipaux et le personnel qui l'employait n'était pas du tout satisfait, je suis donc surpris que ce matériel ait été acheté.

Mme Mérian : Le matériel est arrivé un peu tard. Pour une bonne utilisation c'est au démarrage de l'herbe début mars. L'année prochaine vous verrez les désherbeurs fonctionner et cela marchera.

Vote : Unanimité

TRANSFERT EXCEDENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL / BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT

Considérant, l'excédent de recettes constaté au moment de l'élaboration du Budget Supplémentaire 2009, sur le budget annexe Investissement HT ;

Considérant, que cet excédent ne résulte pas de la fixation d'un prix trop élevé payé par les locataires ;

Considérant que cet excédent est dégagé après ouverture du besoin de financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation à réaliser à court terme ;

Vu, les crédits ouverts au budget supplémentaire 2009 :

- Budget annexe Investissement H.T.
 - **Dépenses : Article 672 pour 20 000 €**
- Budget Principal
 - **Recettes : Article 7551 pour 20 000 €**

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le reversement de l'excédent du Budget annexe Investissement HT sur le Budget Principal pour 20 000 €

Vote : Unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION TRAITEMENT DES EFFLUENTS VINICOLES AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX

La commune de Pauillac a mis en service en 2006 la station de traitement des eaux usées avec une capacité augmentée à 12 000 équivalent habitant afin de traiter les effluents vinicoles de propriétés de Pauillac adhérentes à un GIE des viticulteurs de Pauillac.

Des exploitants viticoles non adhérents au GIE sont susceptibles de faire traiter leurs effluents dans la station de Pauillac.

Notre exploitant la Lyonnaise des eaux nous ayant indiqué la possibilité technique d'accueillir un volume supplémentaire d'effluents, la station fonctionne aujourd'hui en dessous de sa capacité maximale.

Un volume traité supplémentaire permettrait ainsi un amortissement plus rapide de l'investissement réalisé.

Le tarif perçu par la Commune sur le budget « assainissement » serait de 2 €/ m3 traité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention de traitement des effluents vinicoles avec la société Lyonnaise des eaux,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de traitement des effluents vinicoles avec la société lyonnaise des eaux.

M. Bernard : Je voterai contre comme je l'ai toujours fait car je considère que le contrat ou la convention qui a été passée par le GIE n'a pas inclus, de façon à minimiser le prix, le traitement des odeurs qui était parfaitement possible. Le bassin principal aurait pu être totalement couvert mais on ne l'a pas intégré pour que le GIE ne participe pas et j'avais demandé au responsable technique s'il faudrait couvrir cette station et il m'a répondu par l'affirmative. Il existe des traitements

M. le Maire : Par rapport aux odeurs, il y a des remontées pour les riverains directs et je comprends que quand on habite à côté d'une station d'épuration on peut faire les traitements que l'on veut il y a toujours des odeurs. Nous avons fait dans le cadre de l'extension un traitement particulier sur l'odeur et depuis deux ou trois ans il y a certainement ponctuellement des mauvaises odeurs mais je suis prêt à aller voir sur place chez les administrés. Certains me disent que cela sent mauvais comme les gardiens du stade.

M. Ludger : Juste pour relater en matière de prise d'effet de cette décision parce que les vendanges sont déjà en cours, des opérations avec des effluents vinicoles sont également en cours, si ce n'est que je pense qu'il y en a qui ont déjà rejeté dans les ruisseaux.

M. le Maire : Là ce sont des propriétés hors Pauillac parce que si vous l'avez constaté merci de me le dire et on fait passer des constats d'huissier.

M. Ludger : Je l'ai déjà signalé. On ne sait pas quelle est la propriété. On sait que le ruisseau en bas du Pouyalet, des jardins, rue Georges Sand, tous les ans au moment des écoulements, des soutirages, est pollué avec des effluents vinicoles. Nous avons prélevé des échantillons, je les ai amenés à Mme Mérian, et le ruisseau est pollué.

M. le Maire : Il faut les faire analyser et le fermier doit nous dire d'où ça vient et on verbalise. Il n'y a aucune raison que certains propriétaires effectuent des mises aux normes et fassent les efforts financiers nécessaires pour se mettre aux normes et que d'autres s'en fichent complètement. Pour répondre à votre question sur le traitement des effluents, certains stockent beaucoup d'effluents et on s'aperçoit que la station fonctionne à plein régime après les vendanges et non pendant, d'où l'intérêt de la faire appliquer très rapidement.

Vote : Pour : 28

Contre : 1 (M. Bernard)

Abstention : 0

PRIME DE FIN D'ANNEE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DE LA VALIDATION DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Retirée de l'ordre du jour.

M. le Maire : Divergence de points de vue entre ce que nous versons depuis 1985 en prime aux agents et le nouveau comptable qui remet en cause la délibération prise en 1985. Pourquoi je suis très réservé sur le fait de redélibérer dessus, parce que depuis toute délibération portant sur les primes est

proscrite et le risque de délibérer pourrait être considéré par le contrôle de légalité comme une nouvelle prime et donc être relevé au niveau du service du contrôle de légalité comme une nouvelle prime et à ce titre les agents perdraient cette prime. Ce qui par définition n'est pas juste. J'ai demandé à ce que le comptable nous saisisse officiellement, ce qu'il a fait et de ce fait j'ai saisi M. le Sous-préfet et je vous tiendrai informés.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UNE MDSI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

Vu la mission d'accompagnement à la scolarité en zone d'éducation prioritaire dévolue aux communes,

Considérant que le Département de la Gironde met à la disposition de la commune à titre gratuit un local au sein de l'antenne sociale de la MDSI sise résidence Canteranne afin d'y assurer l'accompagnement à la scolarité,

Considérant qu'il y a lieu de fixer par convention les modalités de ladite mise à disposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du local.

Vote : Unanimité

MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA POSTE EN SOCIETE ANONYME

- Considérant qu'il y a urgence à alerter la population, face au projet du gouvernement à vouloir changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la « *loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1 janvier 2011* »,

– Considérant que ce changement de statut ouvre, de par la définition même d'une « *société anonyme* », la possibilité à tout moment de céder des parts de l'entreprise publique, et qu'il s'agit donc de la privatisation de La Poste.

- Estimant que ce projet d'ouverture à la concurrence constitue un plan d'ensemble de destruction de La Poste en tant que service public.

– Considérant qu'une telle décision porterait un coup aux droits au service public de la population et aggraverait la situation des communes.

Le conseil municipal de Pauillac se prononce pour le retrait du projet de loi dite « *loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste...* ».

Il revendique du Président de la République, et du gouvernement :

- le retrait pur et simple du projet de loi « *loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste* », adopté au Conseil des Ministres de 29 juillet 2009, qui devrait être soumis au vote de l'Assemblée Nationale,

- le retour du monopole public de La Poste,

- l'annulation des fermetures de bureaux de postes et leur restitution comme bureaux de poste de plein exercice aux communes qui en font la demande.

Si le gouvernement persistait dans sa démarche en déposant ce projet de loi à la session d'automne de l'Assemblée nationale, nous nous prononçons quant à nous sur l'organisation d'une manifestation nationale pour exiger dans l'unité le retrait de ce projet de « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de la poste » transformant la Poste en société anonyme.

M. Ludger : En 1996 France Télécom avait adopté le statut de société anonyme puis avait ouvert son capital un an plus tard à hauteur de 20 %, dont près de 3 % avait été réservé au personnel. Autour de Lionel Jospin alors Premier ministre et pour apaiser la controverse sur la privatisation des communications, la gauche avait employé le terme de sociétésation. Allez-vous employer le terme de sociétésation pour la société anonyme de La Poste.

M. Bernard : Je suis un peu choqué comme certainement beaucoup de Français qui se demandent à quoi sert le vote, c'est pour cela qu'il y a certainement tant d'absentions lors des consultations, qu'elles soient nationales ou locales. Lorsque l'on voit puisque là nous sommes dans un sujet vraiment politique, une majorité actuellement en place faire ce qu'elle fait qui est la suite déjà bien entamée par les autres partis politiques. Je rappelle que M. Paul Quilès entre autre pour ne citer que lui, ont largement contribué ce qui est en train de se passer à La Poste. J'aimerais quand même pour que les Français aient confiance dans les politiques et retournent au vote, j'aimerais qu'il y ait une certaine logique et un certain courage que l'on arrête de se foutre du monde, faire une chose quand on est au pouvoir et dire le contraire quand on est dans l'opposition. Il faudrait être quand même respectueux des électeurs. Je pense que la poste a besoin d'être modernisée, elle s'est déjà beaucoup modernisée. Je pense que l'on peut le faire dans le cadre d'une entreprise publique qui fonctionne sans être privatisée car ça me choque quand j'entends des gens qui empochent des sommes colossales parce qu'ils sont actionnaires. Je suis pour mais je suis quand même choqué par ce double langage de ces gens qui selon qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité changent d'avis. Si un jour il y a une majorité qui change et bien j'espère qu'ils continueront à penser ce qu'ils votent en ce moment.

M. Puyoo : A titre personnel j'étais opposé à la privatisation de France télécom et je n'ai pas changé d'avis. Quelle que soit la position que nous avons eu à ce moment là on peut faire le bilan de cette privatisation. Dans les premières années grâce à l'ouverture du capital, grâce à la privatisation France télécom a investi à l'étranger et ce fut un fiasco total, une débâcle financière, qui a payé, les salariés de France télécom. On craint que l'ouverture rendue possible par l'ouverture du capital vers l'étranger. Il s'agit de mettre la poste française en concurrence avec la poste allemande, la poste anglaise, tous des services publics à l'origine et tous les services publics nationaux qui vont se mettre en concurrence. Faisons le bilan de la privatisation de France télécom y compris pour ses salariés et malheureusement l'actualité est bien triste à ce sujet. Tirons en les conclusions pour la poste : il ne faut pas la privatiser.

M. Ludger : C'est Bruxelles qui l'a décidé et à travers Bruxelles ce sont des élus de tous les pays y compris du notre. Des élus de gauche et des élus de droite. Je crois que lorsqu'une décision est prise par Bruxelles et qu'elle met en péril la poste française vis-à-vis d'entreprises qui sont mieux structurées et qui sont déjà privatisées, si vous voulez un fiasco financier vous allez l'avoir. Restons comme on est et je pense que cela ne va pas tarder, les Allemands, les Italiens viendront nous manger dans la gamelle.

M. le Maire : Ce n'est pas Bruxelles à proprement parler, c'est une directive européenne qui est la traduction d'un vote populaire, c'est ce qui est un peu choquant. Maintenant le vote populaire demande la mise en concurrence et non pas forcément l'ouverture ou la privatisation du service. La remise en cause si on voulait qu'elle soit pertinente serait d'exclure le principe de concurrence de certains services. C'est là-dessus que se sont mobilisés certains mouvements politiques au moment du traité constitutionnel : exclure la clause de concurrence de certains services publics car contrairement à ce que vous dites les conséquences de la privatisation sur les autres territoires, notamment en Angleterre ne sont vraiment pas probants, loin de là, y compris économiquement.

Melle Béguerie : Effectivement j'ai toujours été également contre la privatisation de France télécom et il s'avère que ce n'était pas par hasard et que ce n'était peut être pas une erreur quand on voit tout ce qui se passe à France télécom et à La Poste ce sera pareil si on en vient à une privatisation puisque c'est la même démarche que pour France télécom.

DECISIONS DU MAIRE

- Convention de mise à disposition d'une salle pour l'association l'Oiseau Lire : d'une salle de 20 m² environ située au 1^{er} étage dans les anciens bains douches municipaux sis 29 rue Ferdinand Buisson et 3 rue Montauroy à Pauillac, les mardis et vendredis de 13 h à 19 h.
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local pour la MSA : ayant pour objet de modifier l'article 1 « désignation du bien mis à disposition » par la remise d'un jeu de clefs à la MSA afin qu'elle puisse assurer sa permanence le lundi sans avoir à passer par la mairie, ainsi que l'article 2 « durée de la convention » prévoyant la reconduction tacite de la convention.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Vignerons : le marché est attribué à Atelier du Plan Informatique à St Laurent Médoc – ADPI, pour un montant de 4.000 euros HT, soit 4.784 euros TTC.
